



quelle est ma position par rapport à l'autre co-gérant ?

Par **wa_tshimanga**, le **10/06/2012** à **03:04**

Bonjour,rrnrnJe voulais créer une société de sécurité parce que j'avais un contrat de prestations à signer en perspective. Après avoir entrepris des démarches pour obtenir une autorisation de la préfecture "agrément" un ami qui avait sa boîte m'a appelé pour m'informer qu'il était à la recherche d'un partenaire avec lequel avec qui il s'associeraitSeulement, ce dernier avait omis de m'informer sur les difficultés de la société. Il avait un seul contrat qu'il venait malheureusement de perdre. Le temps étant pressé j'ai signé pour prendre 20 % de capital.rnrn Mais, je me suis réalisé après avoir engagé des dépenses que celui-ci avait fait appel à moi pour sauver sa société. J'ai été aussi désigné gérant de la société. Dans la foulée, la société a été mise en redressement judiciaire grâce à mon apport financier et du contrat que je venais de signer. Sinon c'était la liquidation. Composée de trois associés avant mon arrivée, moi j'ai pris la place du troisième, à ce jours j'ai engagé plus de fond que chacun d'entre eux. Quel devra être ma position par rapport à mon co-gérant ? Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je suis disponible. Merci d'avance pour vos réponses.